

Séance du : 12 novembre 2018

n° 52/2018

L'an deux mille dix-huit, le douze novembre à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 29 octobre 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Sophie ADROIT, Nicole DURY, Marie-Claire GAROFALO, Marie-Françoise GAUBERT, Nathalie NACCACHE, Catherine PUIG, Michèle TOUZELET.

Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Serge CAZENAVE, Jacques DANJOU, François DEMANGEOT, Michel FERRET, Bertrand GELI, Jean-Luc GOUXETTE, Philippe GREFFIER, Gilbert HEBRARD, Robert LIGNERES, Alain MERCIER, Jean-François PAGES, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Pierre POUNT-BISET, Christophe PRADEL, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Alain ROUQUAYROL, Marc SIE, Etienne THIBAULT.

Avaient donné pouvoir :

M.BROUSSE à JP.FLUMIAN, C.CABROL à B.MERLIN.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 32

Délégués suppléants :

Mrs Roger DUFOUR, Jean-Pierre FLUMIAN, Jean-Claude LANDET, Robert MASSICOT, Benoit MERLIN.

Excusés :

Mmes Nelly CALMET, Francette ROS-NONO.

Mrs Jean-Claude de BORTOLI, Pierre IZARD, Jean-Pierre QUAGLIERI.

Objet : Renouvellement du conventionnement avec les CAUE de l'Aude, de la Haute-Garonne, et du Tarn

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais,

Vu la délibération n° 26/2015 du 7 décembre 2015 approuvant le projet de territoire du PETR du Pays Lauragais,

Monsieur le Président rappelle que les CAUE sont des partenaires privilégiés du Pays Lauragais depuis sa création. Ce partenariat a été traduit en 2015 par une convention annuelle signée par le Pays et les 3 CAUE qui composent son périmètre, permettant de mettre en lumière les actions communes, et notamment dans le cadre des permanences habitats, de l'élaboration/révision du SCOT et des questions d'aménagements du territoire qui en découlent, ou encore des actions culturelles portées par le Pays.

L'actualisation et le renouvellement de la convention est aujourd'hui nécessaire.

Parmi les actions partenariales proposées, l'on peut évoquer la charte architecturale et paysagère du Pays (réflexions relatives à son actualisation et ses déclinaisons), la poursuite des permanences habitat, la tenue d'ateliers de sensibilisation à l'aménagement durable du territoire, ou encore le projet de Pays d'Art et d'Histoire du PETR.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

1°) – **APPROUVE** le renouvellement de la convention de partenariat entre le PETR du Pays Lauragais et les CAUE de l'Aude, de la Haute Garonne et du Tarn

2°) – **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à procéder à toute formalité et à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonnet-Lauragais, le 12 Novembre 2018

Le Président

Georges MERIC